

Echos du village

Echallon - Automne 2014



Le mot du Maire

La commune reste la plus petite collectivité territoriale à la base de notre démocratie, mais aussi la préférée des citoyens. Elle est née en 1789, des représentants aux Etats généraux. Elle est l'expression de la volonté du peuple de conduire sa destinée lui-même, de prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de cette collectivité.

Aujourd'hui, toutes les communes sont regroupées en communautés de communes auxquelles elles ont déjà transféré de nombreuses compétences. La tendance actuelle serait d'inciter à de nouveaux transferts en diminuant le nombre de communes, alors que la proximité de cette institution est la clé de son efficacité. Faudra-t-il se résoudre à la voir disparaître ? C'est bien la question à laquelle nous devons réfléchir alors que le renouvellement des élus qui la dirigent a eu lieu il y a quelque mois.

En effet, il apparaît clairement que les candidats aux élections municipales en milieu rural se font de plus en plus « tirer l'oreille ». Devons nous donner raison à ceux qui rêvent de tout regrouper et se résigner à accepter l'avenir qui est pressenti pour notre collectivité faute de combattants ?

On pouvait s'attendre, par le manque d'enjeux à cette élection (une seule liste) à un fort taux d'abstention et un nombre de bulletins de vote nul important. Il n'en fut rien, la participation a été bonne et le scrutin très « propre », je remercie d'ailleurs les Echallonaises et les Echallonnais pour leur sens des responsabilités.

La réglementation sans cesse plus contraignante et le transfert des compétences aux Communautés de communes ne sont pas sans conséquence sur le coût et le fonctionnement des services, en particulier le service eau et assainissement. Une page de ces « échos » est consacrée à la facture d'eau et aux évolutions de son tarif.

Les baisses de dotations et les nouvelles dépenses imposées aux communes constituent un véritable défi pour la nouvelle équipe municipale, la mise en place des nouveaux rythmes scolaire en septembre en est un exemple. Le travail effectué par tous les partenaires (élus, salariés, parents d'élèves et enseignants) a permis d'appliquer cette réforme dans de bonnes conditions et dans l'intérêt des enfants.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Daniel SAVOYE

**INFOS
UTILES**

MAIRIE

Adresse : Miribel - 01130 ECHALLON

Tél : 04.74.76.48.51 Fax : 04.74.76.42.80

Adresse email : secretariat.mairie@echallon.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et Vendredi : 9h00 à 12h et 13h à 15h

Jeudi : 9h00 à 12h et 13h à 19h00

Les Pompiers d'Échallon

Chef de Corps : Caporal Chef Christian DI MENNA

04 74 76 49 54 ou 06 89 59 22 63 — Numéro d'Appel : 18

Toujours en recherche de pompiers volontaires

Venez rejoindre les 4 nouvelles recrues

Bibliothèque

Horaires d'ouverture : Mercredi de 18h00 à 19h00 - Samedi de 10h30 à 11h30

Correspondants locaux de presse

Sylvain Grossiord, le Progrès (Echallon, Belleydoux) 06 28 07 06 63 sgrossiord.leprogres@yahoo.fr

Martine Berthier, La Voix de l'Ain 06 15 87 69 22 berthiermartine@hotmail.com

Collecte des Ordures Ménagères :

Chaque Lundi ouvré (Si lundi férié, ramassage le Mardi)

Dépôt des Encombrants

Permanence assurée par les conseillers municipaux chaque 1er samedi du mois

Au lieu-dit : le Trou au Loup de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Les déchets qui ne sont pas pris à Echallon (Pneus, Batteries, Double vitrages, Télé, Electroménager) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de VEYZIAT.

Tri sélectif : Carton, Verre et Plastique

Conteneurs Sidéfage prévus à cet effet :

Parking Salle des Fêtes - Plateforme du Trou au loup - Le Bugnon

BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE JAMAIS

Ce proverbe moraliste signifie qu'on ne tire aucun avantage d'une possession ou d'un privilège obtenu par malhonnêteté.

En 2008, au début du mandat précédent, quelle surprise pour la nouvelle équipe municipale de constater, en consultant le cadastre, que 6 parcelles d'une superficie de 3,47 hectares appartenant à la commune, situées au lieu-dit « Montarquis » avaient changé de propriétaire.

Comment une telle opération avait pu avoir lieu, sachant que le moindre mètre carré de terrain communal cédé doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal ? Comment cette transaction avait pu se réaliser sans que le Maire, garant de la propriété communale ne soit informé ?

Après enquête auprès des administrations, qui paraissaient très embarrassées, un acte de notoriété acquisitive avait été dressé en 2004 par un notaire Lyonnais pas très regardant, au profit d'une famille Echallonnaise que nous allons nommer les Consorts X.

Cet acte de notoriété acquisitive, appelé aussi usucapion, permet à des exploitants, après une occupation exempte de vices, publique, non équivoque, paisible, continue et à titre de propriétaire pendant au moins trente ans, d'acquérir des biens qu'ils exploitent ou occupent.

Il faut aussi que le bien concerné ne soit contesté par personne et n'ait pas de propriétaire identifiable.

Un acte de notoriété acquisitive sur ces parcelles, ayant comme propriétaire une commune, identifiée par tous les services administratifs, (cadastre, hypothèques, Impôts, SAFER), n'aurait jamais dû être établi. Cette usucapion ne pouvait être à l'origine que crapuleuse et réalisée par un notaire, bien sûr éloigné d'Echallon, ayant une conscience professionnelle douteuse.

Dans ces conditions, le conseil municipal a décidé de porter l'affaire en justice pour demander l'annulation de l'acte de notoriété et ainsi récupérer les parcelles concernées.

Un premier jugement rendu le 16/01/2012 par le Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse, bien que reconnaissant le bien-fondé de sa requête et son statut de propriétaire, déboutait la commune à la surprise générale. Le conseil municipal décidait alors de faire appel auprès de la cour de Lyon.

Le 05/03/2013, la Cour d'appel de Lyon donnait raison à la commune et annulait l'acte de notoriété acquisitive, condamnant les Consorts X aux dépens et à payer à la commune la somme de 3000 euros.

Enfin, après des années de procédures et de dossiers à instruire, justice était rendue et la commune redevenait propriétaire de ses terrains.

Après un ultime recours devant la cour de cassation de Paris, les Consorts X se sont vu déboutés et à nouveau condamnés aux dépens et à payer à la commune la somme de 3000 euros par un jugement rendu le 09/09/2014.

BIEN MAL ACQUIS N'A PAS PROFITÉ,

Dans toutes les affaires de ce genre il y a toujours un mobile, dans le cas présent, c'était un projet immobilier d'une centaine de maisons.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

FOUR COMMUNAL



Ca y est,

Le four est fini !!!!

La salle attenante sera gérée par les services communaux à partir du 1er janvier 2015

CIMETIERE SUITE ET FIN

Dès 2008, le Conseil Municipal vous informait que la commune devait avoir plus que jamais, la maîtrise de son cimetière (terrain, équipement, évolution et gestion administrative)

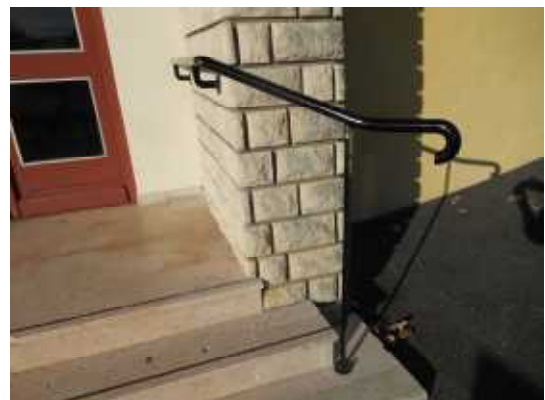
La dernière phase de travaux qui consiste au relevage physique de tombes a été effectuée à la fin de l'été au terme de cinq années de travaux.

Les plans et les données concernant le cimetière sont désormais mis à jour sur informatique.

Ces travaux de relevage d'un montant de 35 500€ HT ont été subventionnés de l'ordre de 40% par une Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux ; reste donc à la charge de la commune, un montant de 20 845€ HT

ACCES SALLES COMMUNALES

Pour faciliter l'accès de nos salles communales, des rampes ont été mise en place sur les escaliers de l'ancien bureau de Poste ainsi qu'à la salle des fêtes.



FILM BELLE ET SEBASTIEN

L'événement culturel de cet automne sur notre territoire du HAUT-BUGEY est sans aucun doute, le tournage du film « Belle et Sébastien »

Les responsables ont choisi notre région et le lac Genin en particulier pour l'aspect sauvage de ses paysages, la richesse d'essences végétales de sa forêt et la rareté du nombre d'habitations. Une scène phare a été tournée dans ce magnifique décor où un avion vient s'abîmer au bord du plan d'eau...

Après six semaines de tournage dans d'excellentes conditions, la sortie du film est programmée pour l'automne 2015 .Une diffusion en avant-première est espérée dans les salles de cinéma de la ville d'Oyonnax.



POURQUOI LE TARIF DE L'EAU AUGMENTE-T-IL ?

Le non respect de la réglementation concernant la qualité, la sécurisation de la ressource en eau ainsi que les normes de rejet de la station d'épuration vieillissante d'Echallon, faisaient l'objet depuis de nombreuses années (fin des années 1990) de divers courriers d'avertissement de la part des services de l'Etat qui sont restés sans réponse. Au début de l'année 2009, les services de l'Etat ont donc décidé de refuser toute demande de permis de construire tant que ces problèmes ne seraient pas solutionnés.

Le conseil s'est retrouvé alors au pied du mur devant un problème difficile à régler et repoussé pendant de nombreuses années.

Les services de l'Etat, considérant que les communes « isolées » ne pouvaient plus prendre en charge seules de tels investissements dans le nouveau contexte territorial, nous ont vivement conseillés d'adhérer à une Communauté de Communes ayant la compétence eau et assainissement et conformément au Schéma Départemental Intercommunal, autrement dit l'ex Communauté de Communes d'Oyonnax.

Nous avons intégré cette structure le premier janvier 2012 avec les transferts de compétences de l'eau et de l'assainissement.

Dès le premier janvier 2012, la communauté reprenait la station d'épuration et nous avons intégré, dans les factures d'eau, la redevance communautaire.

Ensuite, le premier septembre 2013, la communauté reprenait la compétence d'approvisionnement en eau. Nous avons intégré, dans les factures, la redevance communautaire. Depuis cette date, la commune achète l'eau à la SAUR-NGE qui est le délégataire.

La commune garde la compétence de la distribution et la facturation.

Quelles sont les composantes de la facturation de l'eau aux abonnés ?

La part « eau potable » qui est décomposée comme suit :

- ◆ Part fixe de l'eau, 15 € HT et la redevance communale de 0.80 € HT/m³, votée par la commune pour le financement des ouvrages communaux (exploitation et investissements) et le prix de l'eau vendue par la SAUR aux communes, soit 0.613 euros HT/m³ (tarif 2013) (tarif révisé en 2014, 0.6230 euros HT/m³).
- ◆ La redevance votée par la communauté de communes sert à financer l'exploitation et les investissements des ouvrages communautaires d'eau potable, soit 0.36 € HT/m³,

La Communauté a engagé ou va engager les dépenses suivantes :

- Schéma directeur d'eau potable = 20 790 €
- Renouvellement de 350 mètres de conduite sur la RD33 = 87 642 €

Montant estimatif de la mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable = 2 374 750 €, (approvisionnement intercommunal de Belleydoux Echallon par le Moulin Neuf comme ressource principale, et en secours, par le captage de Fontaine Froide, avec Ultra Filtration si nécessaire. Sécurisation de Fichin et Prapon).

La part « assainissement » qui est décomposée comme suit :

- ◆ Part fixe assainissement, 8 € HT, et la redevance communale de 0.20 € HT/m³ votée par la commune pour le financement des ouvrages communaux (exploitation et investissements).
- ◆ La redevance votée par la Communauté de communes, qui sert à financer l'exploitation et les investissements des ouvrages communautaires d'assainissement, soit 1.25 € HT/m³.

La Communauté a engagé ou va engager les dépenses suivantes :

- Schéma directeur assainissement = 16 720 € HT

Le dossier pour l'implantation et la construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours, le marché de maîtrise d'ouvrage est signé. La fin des travaux est prévue courant 2015, une phase de déconstruction de l'ancienne station suivra avec la construction d'un filtre de sortie de la nouvelle station sur cet emplacement.

- ◆ La part « organismes publics » : redevances versées à l'Agence de l'Eau sur les factures d'eau des abonnés de 0.28 € HT/m³ et 0.15 € HT/m³ pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux de collecte. Une redevance de 0.0466 € HT/m³ sur les volumes prélevé. Une augmentation de 3% est prévue en 2015.

Comment se calcule le tarif de vente d'eau par la SAUR aux communes ?

- ◆ Le délégataire établit un compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat, qui est annexé à celui-ci. Il estime ses charges, décomposées comme suit:
- ◆ Frais de personnel local imputable au contrat
- ◆ Énergie électrique, télécommunications, télégestion, matériels roulants, informatique, produits de traitement, frais d'analyses
- ◆ Entretien des espaces verts
- ◆ Achats (matériel, fournitures hydrauliques, électriques, location engins...)
- ◆ Sous-traitance (maintenance, contrôles normatifs...)
- ◆ Charges locatives, assurances, impôts locaux, taxes et redevances
- ◆ Frais généraux (siège, région) et de recherche
- ◆ Charges relatives aux investissements du domaine concédé (travaux)
- ◆ Annuités d'emprunts (frais financiers liés aux investissements)
- ◆ Charges relatives au renouvellement (renouvellement programmé, non programmé, fonds de travaux canalisations)

Il se fixe également un objectif de résultat. Il en déduit ainsi les recettes qu'il doit percevoir, ce qui lui permet de déterminer le tarif de vente d'eau sur la base d'une estimation des volumes vendus.

La tarification du délégataire est identique pour toutes les communes qu'il dessert. Elle ne tient pas compte des travaux sur Echallon payés par la CCHB à travers la redevance communautaire (recette du budget eau potable = redevance communautaire).

Le concessionnaire répercute les investissements de manière égale sur toute la durée du contrat. Le tarif de vente d'eau sera toutefois révisé chaque année pour tenir compte de la hausse du coût de l'électricité, de la main d'œuvre et des canalisations.

Pourquoi ce prix au m³ ?

Jusqu'en 2013, le prix de l'eau payé par le consommateur n'était pas le prix réel. L'ex-CCO et la commune finançait une partie du coût de l'eau par les impôts. Cette pratique est désormais interdite par la loi, les collectivités doivent équilibrer leurs budgets.

Pour une commune comme Echallon, avec une longueur de réseau importante due à un habitat dispersé, il faut acheter 2 m³ d'eau pour en facturer 1m³, auquel il faut ajouter :

- ◆ Les investissements nécessaires, pour répondre aux exigences sur la qualité de l'eau. Les normes de rejet des stations ont considérablement augmenté le prix de l'eau qui est en France à 4,25 € HT/m³ en moyenne. Toutes les simulations du prix de revient du m³, quelques soient les solutions retenues par la commune, nous rapprochent de ce prix moyen.
- ◆ L'augmentation de 3% de la TVA sur l'assainissement
- ◆ Les augmentations des redevances de l'Agence de l'Eau qui pèsent aujourd'hui pour 0.48 € HT sur le prix d'un m³.

Le TAP

Cette année les enfants font des activités périscolaires comme : le hip-hop, la musique, le sport. Ça s'appelle le TAP. La commune a mis les activités périscolaires en place car les cours finissent plus tôt que l'année dernière. Les enfants travaillent le mercredi matin. François Hollande et le gouvernement l'ont décidé car nous travaillons mieux le matin d'après eux. Moi j'aime bien le TAP car nous apprenons des choses.

Enzo

Morgane

J'aime bien la science parce qu'on fait des explosions avec du vinaigre et de la poudre

Je n'aime pas le sport en TAP parce que les garçons se font des passes entre eux.

Clarisse

Salomé

J'aime le TAP car on fait plein de choses: des des-sins, de la danse, du hip-hop, de la musique ...

J'aime le TAP parce qu'on fait des ateliers au lieu d'être à la maison .

Anna

Mon jour préféré, c'est le mardi: on fait activités manuelles et le thème change chaque fois

Evann

j'aime beaucoup les sciences; on fait des expériences sur les volcans et la Terre
David

LE JOURNAL

Peintures dans la cour

Cette année, la cour est colorée avec pleins de couleurs, pleins de nouveaux jeux que le sou des écoles a peints. Il y a 3 marelles, un jeu pour le panier de basket, un terrain de ballon prisonnier, des cercles pour le « quatre coins ». La cour a bien changé pour tout le monde. Tous les enfants jouent beaucoup aux jeux. Je trouve que c'est mieux pour tous. Moi, j'apprécie la marelle parce qu'elle est plus colorée. On la voit mieux, avant on ne la voyait plus : elle s'était effacée.

Lou

Le nouvel élève

Je vais vous parler d'Evan, le nouvel élève de la classe. Il habite à Echallon à la « Vie du char ». Avant il habitait à Farges. Il est venu à Echallon parce que sa maison était trop petite. Il préfère être à Echallon parce que ces voisins l'embêtaient, lui et sa famille. Il est en CM1 dans la classe des grands. Il avait un plâtre mais maintenant il n'en a plus : il est bien content.

Romain

Les horaires

A l'école d'Echallon, les horaires ont changé.

Lundi : 8h30 à 12h00 - 14h00 à 15h30

Mardi : 8h30 à 12h00 - 14h00 à 15h15

Mercredi: 8h30 à 12h00

Jeudi: 8h30 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h00 - 14h00 à 15h15

Les journées sont plus courtes. Pour certains enfants qui ne peuvent pas être récupérés par leurs parents, il y a le TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Les enfants travaillent toujours le même nombre d'heure. Ils travaillent le mercredi matin parce qu'ils travaillent mieux en début de journée.

Je ne trouve ça pas très bien, parce que les enfants ne peuvent plus suivre leurs activités le mercredi matin.

Ludivine

DE L'ECOLE ...

Le nouveau directeur

Le nouveau directeur s'appelle Philippe Lyardet et c'est le maître des CM1-CM2, donc c'est mon maître. Ce lundi il a eu une décharge mais c'était exceptionnel ; c'est le maître Thibaut qui nous a fait travailler. Comme le maître est directeur, le téléphone sonne toujours dans la classe. Et ça me dérange.

Cybélia

Sortie au pressoir

La classe de CM1-CM2 est allée au pressoir la veille de la fête de la pomme. Ils ont vu une broyeuse pour réduire les pommes en purée. Ensuite les personnes qui font le jus de pomme ont mis les pommes dans un pressoir. Ça a fait du jus. Puis la classe est allée goûter le jus. Il était très bon. Ils ont vu une pomme de 900 grammes : la plus grande du verger . C'est ma dernière année et aussi celle de tous les CM2.

Laura

Fête de la pomme

A la fête des pommes d'Echallon, il pleuvait et il ne faisait pas beau. Moi j'ai fait le boudin, et tout le monde en a pris. Il y avait beaucoup de pommes pour faire du jus. Il était très bon car il était sucré. Il y avait 1 tonne 800 kg de pommes et 75 kg de boudin. La plus grosse pomme pesait 900g. Avec Enzo et Mattéo, on a trié les pommes. On en a mangé 7. Il y avait aussi des clowns. Enzo a jeté son ballon et le clown l'a jeté sur le chapiteau.

Dylan

Promenades

Avec le maître, on était parti de l'école pour aller : courir, voir des colchiques et visiter une maison en ruines. On a couru dans des chemins étroits, dans des champs et dans les bois pour l'endurance du sport avec le maître. Nous avons cueilli des colchiques pour nos herbiers. La maison en ruine appartenait à des personnes qui y ont mis le feu puis sont partis. C'est ce qu'on raconte de cette maison.

Romain - Yohan

Automne.

Le début de l'automne approche, les feuilles tombent. Les paysages deviennent de plus en plus colorés et les forêts deviennent lumineuses. Les enfants sortent de l'école et courent dans les champs, dans les prés, dans les forêts pour aller chercher de belles feuilles pour faire leurs herbiers. A l'école, on sort de moins en moins car les températures baissent et il pleut de plus en plus.

Dans les prés poussent des colchiques qui feront de belles poésies. Dans les forêts poussent des noix, des pommes. C'est une saison qui donne faim.

Mattéo - Yohan

Mélange de niveaux

A l'école d'Echallon, il n'y a plus que trois classes. Première classe : les PS, MS et CP. Deuxième classe : les GS, CE1, CE2, puis la dernière : les CM1, CM2. Il n'y a plus que trois classes parce qu'il n'y a plus que 70 élèves au lieu de 85. C'est devenu plus difficile à diriger. Les CE1, CE2, GS puis la classe des PS, MS, CP. Je ne comprends pas pourquoi ils ont mis le CE1, CE2 et GS au lieu des CE1, CE2 et CP. Pareil pour la classe des PS, MS et CP. Le maître m'a expliqué que sinon il y aurait 19 élèves dans deux classes et 33 dans la dernière. Merci maître, maintenant tout s'explique !

Romain

... SUITE

Visite à Iznore

Depuis quelque temps nous travaillons sur les Gallo-Romains, donc le jeudi 16 octobre nous sommes allés à Iznore voir le musée Gallo-Romains. Nous avons été accueillis par une dame qui s'appelle Eve et ensuite les élèves ont fait des recherches dans le musée en répondant au questionnaire pour aller ensuite voir le temple d'Iznore. L'après-midi, les élèves ont fait de la poterie et ils ont fabriqué une fibule qui servait pour accrocher les capes. Théodore



Le travail de l'archéologue

Les archéologues cherchent déjà sur la première couche. Une couche représente une période de l'histoire. Ils creusent avec une petite pelle, ensuite ils trouvent quelque chose et à l'aide d'un pinceau ils le nettoient. Ils installent un carroyage. C'est un quadrillage qui permet de situer les objets les uns par rapport aux autres. Sur le chantier ils prennent le « trésor » en photo, puis ils l'emmènent dans leur atelier pour trier, mais avant il faut les laver, les archéologues donnent ensuite numéros à chacun. Pour chercher l'archéologue a besoin d'une petite balayette, d'une brouette, d'une truelle, d'un seau et enfin d'un pinceau. Ca doit prendre très longtemps et ça doit être très dur. C'est un métier de passionné.

Lou - Audrey

La technique gauloise de poterie

Pour commencer les romains utilisaient un tour. Et pour le faire tourner il y avait des trous dans le tour. Il y avait un grand bâton qui rentre dans le trou du tour. Cela accélérail le tour. Le potier touchait l'argile qui le faisait monter. Elle prenait la forme d'un vase, d'un gobelet ou d'une cruche. Les gaulois faisaient des boudins puis les enroulaient l'un sur l'autre puis avec un outil qui trempait dans l'eau, ils passaient autour du gobelet ou d'une cruche. Et puis ça lissait le gobelet ou le vase. Enzo



Sortie à Iznore

Nous avons vu des objets romains. Nous avons eu un petit carnet, les exercices ont été un peu durs mais ça va. Moi j'étais avec Ludivine. Il y avait deux salles avec un petit carnet dans chaque salle. Nous sommes allés voir le temple de Mercure à Iznore. Nous avons mangé et nous sommes allés faire de la poterie. Il faut faire des boudins, il faut les enrouler et après les lisser. On a fait une fibule avec un fil de fer, un crayon et une perle puis nous sommes rentrés à l'école. Chloé

LE NOUVEAU VISAGE DE L'ÉPICERIE DES BOURRIQUES

Arrivés mi-juillet, Julie et Sylvain ont repris les commandes de l'épicerie, espace indispensable à la commune et à celles alentours.

Recrutés par Raphaël Margillet, qui a racheté le fond de commerce en février dernier, Julie et Sylvain Dur Grossiord ont pris la relève de Jessica et Dimitri, partis vers d'autres aventures. Issus tous deux du commerce, Sylvain fût directeur du Bricomarché de Bellegarde et Julie hôtesse de caisse et vendeuse, ils ont à cœur « d'avoir un point de vente irréprochable, toujours propre, rempli des bons produits qui ont fait la réputation des Bourriques ».

FABRICATION DE PAINS ET TARTES MAISONS

Mais les Bourriques, c'est aussi la fabrication de pain artisanal et sur ce point « nous avons dû apprendre le métier de boulanger mais c'est une vraie satisfaction de pouvoir vendre chaque jour le pain que nous avons fabriqué » et de préciser « nous faisons désormais des tartes maisons, des pains spéciaux... ». Autre nouveauté, c'est la soirée pizzas qu'ils ont mis en place le vendredi soir avec la possibilité de commander des pizzas et de venir les récupérer jusqu'à 21 heures.

UN ESPACE PRIMEUR REPENSE

A peine installés, les nouveaux gérants ont repensé tout l'espace fruits et légumes de l'épicerie, en l'installant à l'entrée du point de vente et en y associant les produits locaux et le bio. « L'idée était de mieux utiliser cette espace d'entrée qui devenait un fourre-tout et de remettre en valeur les fruits et légumes de saison en assurant qualité et approvisionnement » explique Julie. D'autres aménagements ont vu le jour, tels que le meuble Poste, le rayon thématique qui varie selon les besoins (rentrée des classes, chrysanthèmes, chocolats pour les fêtes...) et la sélection du mois, une mise en avant de vins venus des quatre coins de France.

COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS

« Dans un village dynamique comme Echallon avec bon nombre d'associations, il nous paraissait normal d'aider aux manifestations locales au même titre que nos prédécesseurs » précise Sylvain qui rappelle que « nous avons fourni le pain aux fêtes de la Saint Maurice et de la pomme, nous avons fait les brioches pour l'ADAPEI ... et nous continuerons à répondre aux sollicitations ».



CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914 - 1918

Le Club de généalogie qui se réunit une fois par mois, le lundi à la mairie, a axé ses recherches pour 2014 - 2015 sur les soldats d'ECHALLON morts au cours de la grande guerre.

La commune a payé un lourd tribut à cet effroyable carnage : 31 jeunes du village ne sont pas revenus. Trois familles ont perdu deux de leurs enfants.

Hommage est rendu à tous au monument au mort, mais n'oublions pas qu'au cimetière cinq corps de nos valeureux compatriotes ont été inhumés. Ils sont morts sur les champs de bataille de la Somme, de la Marne, de Verdun ou suite à leurs blessures.

Dans les registres d'état civil, tous les décès ne sont pas recensés, aussi nous faisons appel à chacun de vous pour nous apporter (en mairie) les informations que vous pourriez détenir sur Léon REYGROBELLET (mort en 1914) ; Victor COLLETTA (mort en 1916) ; Louis Auguste COLLETTA (mort en 1917) ; Marcel MANGE, Alfred MONNET (morts en 1918) ; Joseph GRIVAT (mort en 1919)

OUI

C'est le travail d'un journaliste d'informer. L'article du Progrès du mardi 21 octobre 2014 évoque une explosion de la taxe foncière dans le département de l'Ain sur la période 2008-2013. Un classement qui place Belleydoux en tête des augmentations avec 56,77 %, suivi à la cinquième place par Echallon avec 50,89%

OUI MAIS

Dans ses commentaires, ce même journaliste aurait pu mieux expliquer ce qui a fait exploser cette taxe. C'est l'augmentation importante des taux du Conseil Général qui a rapidement compensé la perte de ses revenus due à la suppression de la taxe professionnelle. Nos communes, qui ont les taux les plus faibles (qui payent le moins d'impôts), se sont retrouvées avec la plus forte augmentation en pourcentage.

BRIOCHES AU PROFIT DE L'ADAPEI

Comme chaque année au mois d'octobre, l'équipe du CCAS accompagnée de bénévoles sillonnent les hameaux de notre village pour vendre des brioches au profit de l'ADAPEI (Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés).

Cette opération permet de collecter des fonds pour participer au financement de véhicules, concrétiser l'achat de matériels adaptés et souvent onéreux ou mener à bien d'autres actions décidées en Conseil d'Administration.



Le bénéfice de cette opération sur ECHALLON le samedi 11 octobre s'élève à 1276.42 €

Merci aux bénévoles pour leur action citoyenne et aux habitants de notre commune pour l'accueil que vous leur réservez tous les ans.

Le de TOUR FRANCE

Tout était réuni pour que la fête soit belle ce mercredi 16 juillet 2014 avec la traversée de notre village par les cyclistes du Tour de France.

Le soleil tant attendu depuis le début de l'été était de la partie tout comme les nombreux spectateurs confortablement installés sur le parcours depuis la veille.

Les organisateurs de la grande boucle avaient décidé de monter le village étape pour la réception de leurs sponsors sur la place du Crozet à d'Echallon.

Notre commune aura été témoin de l'engouement populaire qui règne sur le Tour de France. Les images télévisées et diffusées à travers le monde ont fait découvrir la richesse de notre patrimoine comme le lac Genin ou le monument de la prairie, fort en symbole pour beaucoup d'entre nous.

Pour clore de la meilleure manière cette belle journée, un « cocorico » avec la victoire à l'arrivée de l'étape à OYONNAX du Français Tony GALLOPIN.





Les Blouses Roses en gériatrie à Oyonnax : un beau projet !

Une première dans l'Ain

Qui sont les Blouses Roses ?

Ce sont des bénévoles (plus de 4300 en France) qui interviennent pour distraire les malades ou résidents dans les hôpitaux et les maisons de retraite.

Les Blouses Roses luttent contre la solitude par des animations ludiques et créatives.

Pour mener ce projet à Oyonnax nous avons besoin de bénévoles prêt(e)s à s'investir de façon régulière.
nous avons besoin de vous

Merci de nous contacter au 06.52.43.56.60.

Pour plus de renseignements : vous pouvez vous rendre sur le site
www.lesblousesroses.asso.fr



Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches !

Une plante sauvage...

Ambroisie ... Qui nuit à la santé !

L'Ambroisie a des feuilles minces très découpées du même vert sur chaque face, ce qui la distingue de l'armoise. De plus, l'armoise dégage une odeur marquée quand on la froisse, contrairement à l'Ambroisie, inodore.

Cette plante se développe sur les terrains remaniés et dénués de végétation.

Le risque d'allergie lié au pollen d'ambroisie n'apparaît que dans le courant du mois d'août lorsque les fleurs de l'ambroisie libèrent du pollen.

Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le pollen qui permet à la plante de proliférer : ses graines vivent longtemps (10 ans) et résistent à la sécheresse. De plus, elles collent à la terre et peuvent être transportées par les semelles ou les pneus des engins.

Pour arrêter le développement de l'ambroisie, la solution est de l'empêcher de faire des graines en l'arrachant ou en coupant ses tiges avant floraison.

De même, on peut éviter l'infection des terrains en refusant les terres dont on ignore la provenance et en ne déposant pas n'importe où les terres et déblais issus de parcelles infectées.

Dans l'Ain, un arrêté préfectoral du 3 juin 2013 oblige les particuliers et les collectivités à tout mettre en œuvre pour juguler la progression de l'ambroisie. Dans notre commune, peu touchée, il convient de rester vigilant et de signaler toute présence de cette plante au référent communal Philippe JOLY (04 74 76 43 16).

RENTREE SCOLAIRE

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2014

La rentrée scolaire 2014 s'est effectuée avec les nouveaux rythmes,



Absentes sur la photo:

Marion GROLLIEU (PS-MS-CP)

Nathalie FLEURY (ATSEM)

Laurence BONGAY
PS – MS - CP

Laurent RAVEY
CE1 - CE2 - GS

Philippe LYARDET Directeur
CM1 - CM2

4 Enfants en Petite Section \$ 9 Enfants en Moyenne Section \$ 6 Enfants en Grande Section
10 Enfants en CP \$ 9 Enfants en CE1 \$ 13 Enfants en CE2
8 Enfants en CM1 \$ 11 Enfants en CM2

Intervention d'une Auxiliaire de vie Scolaire (AVS) encadrant 2 enfants en situation de handicap.
Intervention d'une Emploi Vie Scolaire (EVS) encadrant un groupe d'élèves pour diverses activités (aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives).

Planning TAP de la période du 3 Novembre au 19 Décembre 2014

classe	Lundi (1h)	Mardi (1h15)	Vendredi (1h15)
PS	Atelier	Graph	Atelier
MS	Atelier	Graph	Atelier
GS	Atelier	Graph	Atelier
CP	Atelier	Graph	Atelier
CE1	HIP HOP	Atelier	Art plastique
CE2	Danse folk	Musique	HIP HOP
CM1	Danse folk	Atelier	Eveil scientifique
CM2	Musique	HIP HOP	Eveil scientifique



Temps Activités Périscolaires (TAP)

Suite au décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires est obligatoire à la rentrée 2014.

Le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées le lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

Afin de faciliter le travail des intervenants et la gestion de ces activités, la mairie, en concertation avec l'équipe enseignante, les délégués des parents d'élèves et après autorisation de l'éducation nationale, a décidé d'organiser les temps d'activités périscolaires sur la base de 3 jours : le lundi de 15h 30 à 16h 30, le mardi de 15h 15 à 16h 30 et le vendredi de 15h 15 à 16h 30 de façon à avoir un temps d'intervention minimum d'une heure.

La mairie a créé 5 ateliers par jour regroupant tous les élèves inscrits au TAP.

Pour animer ceux-ci, elle a créé 4 emplois communaux et fait appel à des intervenants extérieurs avec les disciplines suivantes HIP HOP, DANSE FOLK, MUSIQUE, GRAPHISME, ART PLASTIQUE, SPORT et EVEIL SCIENTIFIQUE.

Concernant les ateliers, les enfants sont répartis en petits groupes pour réaliser différentes activités, travail manuel, loisirs créatifs, lecture, expression, jeux divers et ballades.

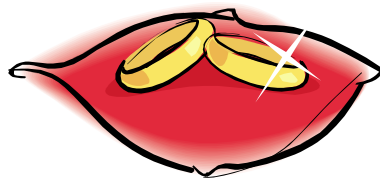
État Civil - Année 2014

Naissances



Amaury BURDET	19/01/2014
Nilan GERARDO	11/03/2014
Niels QUINIO	14/04/2014
Mahé RENEON PACROS	20/04/2014
Loane GALEONI	28/04/2014
Maéline FAVIER	16/05/2014

Mariages



Jean-Baptiste WINCKEL et Sophie REGAD	12/07/2014
Alain SKIBINSKI et Emilie PETRONIN	12/07/2014
Christophe MAIRE et Alice DEMOND	20/09/2014
Sébastien CAPELLI et Caroline KIRBY	28/11/2014

Décès



Josiane STRAGIOTTI	07/12/2013
Paulette LEON-HENRI	25/12/2013
Gérard MANDRILLON	27/12/2013
René FAVRE	21/01/2014
Solange JOLLET	22/01/2014
Philippe NEYRON	30/01/2014
Marie PONCET	17/02/2014
Marcelle DUPRAT	08/03/2014
Louise CHAZEAU	17/03/2014
Michelle MICHALET	20/03/2014
Suzanne MONNET	20/04/2014
Lucienne VERCHERE	28/08/2014
Suzanne BRET	07/11/2014

Calendrier des Fêtes 2015

<u>Dates</u>	<u>Manifestations</u>	<u>Associations</u>
25 janvier 2015	Concours Belote	Foyer Rural
22 février 2015	Carnaval	Sou des Ecoles
14 mars 2015	Scène ouverte	Les Amplis sur la Prairie
4 avril 2015	Bal de Pâques	Foyer Rural
12 avril 2015	Galettes	Pompiers
26 avril 2015	Thé dansant	Club du Tilleul
2 mai 2015	Concert chorale	Les Amplis sur la Prairie
10 mai 2015	VTT	Foyer Rural
16 mai 2015	Concours de Pétanque	Club de Pétanque
30 mai 2015	4 ^{ème} Edition du Festival des Vieilles Bourriques	Les Amplis sur la Prairie
20 et 21 juin 2015	Fête d'été	Foyer Rural
27 juin 2015	Fête de l'école	Sou des Ecoles
22 août 2015	Concours de Pétanque (Ouvert à tous)	Club de Pétanque
29 août 2015	Journée Folk	Les Amplis sur la Prairie
12 et 13 septembre	Fête Patronale St Maurice	Pompiers
19 et 20 septembre	Forestière	
11 octobre 2015	Fête de la Pomme	Le Verger
17 octobre 2015	Soirée Cabaret	Foyer Rural
20 novembre 2015	Soirée Beaujolais	Sou des Ecoles
6 décembre 2015	Repas des Anciens	Foyer Rural
11 décembre 2015	Spectacle de Noël	Sou des Ecoles



Philippe NEYRON avait décidé de consacrer le temps de sa retraite au service de sa famille, de ses amis et de personnes souvent seules.

Il s'investissait sans compter et participait à la vie de son village d'ECHALLON au sein des associations, de la vie paroissiale ainsi que du Conseil Municipal. Il rendait de nombreuses visites pour se souvenir du temps passé et rompre la solitude de ses hôtes.

La visite hebdomadaire à la maison de retraite de Nantua faisait partie de son engagement pour les personnes âgées parfois en manque d'affection.

Trop vite disparu en début d'année 2014, nous voulons tout simplement le remercier, nous qui avons eu la chance de faire un morceau de chemin en sa compagnie.



echos@echallon.fr

www.echallon.fr